

Les Mureaux, le 9 octobre 2023,

Communauté Urbaine GPS&O
Madame la Présidente
Immeuble Autonéum
Rue des Chevries
78410 AUBERGENVILLE

Service projets de renouvellement urbain

N/Réf : DGS/EC/CB/2023-34

Dossier suivi par :

Caroline BÉTRANCOURT, chargée de subventions, Service Partenariats Territoriaux et Subventions
01 30 91 37 65 / caroline.betrancourt@ville-lesmureaux.fr

Objet : Convention régionale « Développement Urbain » - demande d'avenant

Madame la Présidente,

La CU GPS&O pilote la Convention Régionale de Développement Urbain qui finance des projets inscrits dans le programme NPNRU. A ce titre, la Ville bénéficie d'une subvention de 3 575 000 € répartie entre la construction du Pôle Léo Lagrange (1 787 500 €) et la reconstruction du groupe scolaire Brossolette (1 787 500 €).

La réflexion engagée autour de la Cité scolaire remet en perspective le projet concernant le groupe scolaire Brossolette. La Ville souhaite redéployer l'enveloppe correspondante vers un autre projet du plan d'action de la rénovation urbaine : les nouveaux équipements sportifs du site Brossolette, installations dédiées aux pratiques de sports urbains (halle sportive, piste de motricité, aire de street work out, de breakdance) et situées au cœur du périmètre de Rénovation Urbaine.

Ainsi, je vous sollicite afin qu'un avenant à la Convention Régionale Développement Urbain intègre cette modification de programme pour que la Ville puisse déposer une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Le Conseil municipal qui s'est réuni le 27 septembre dernier, a approuvé cette demande de subvention : je vous prie de trouver en pièce jointe la délibération correspondante.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée.

 Le Maire,
François GARAY

Pièce jointe : délibération du 27/09/2023



Les Mureaux

Notre ville a du talent

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Le vingt sept septembre deux mille vingt trois, à 19h00, le Conseil Municipal des Mureaux légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GARAY.

Délibération N°2023-09--04

OBJET : POLE LEO LAGRANGE – PROROGATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL YVELINES TERRITOIRES (PLAN D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABITANTS)

Membres en exercice : 39

Votants : 34

Présents :

FRANÇOIS GARAY, SOUAD AMMOURI MOSTAFI, ANGELA KLEIN, PAPA WALY DANFAKHA, FANNY CHAPON, DAMIEN VIGNIER, MICHELLE VLAMYNCK, MICHEL CARRIERE, DIEYNABA DIOP, BRUNO LE GUILLOU, DAVY RAMOS, CLEMENT MADORE, MIALY RAMANAMANDIMBY, ALBERT BISCHEROUR, MIREILLE BLONDEL, LUIS SAINZ, HONORINE KOENIG FILISIKA, KARIMA HAFID, SALAMATA BIENSO MATETA, OUMOU TOURE, NABIL AGHIOUAS, AÏCHA REZZOUK, APPOLINAIRE TADIE KAMGA, DRIFFA BOUIFFROR, OLIVIER CANNAUD, ISABELLE HERQUIN, GERARD BARCELO, NURAY TEMIZ, JEAN-LOUIS BENOIT, HERVE RIOU, FATMA LAMIR, CORINNE FACIAUX LARIGALDIE.

Procurations :

VICTOR RODRIGUES À BRUNO LE GUILLOU, PATRICIA HAMARD À MIREILLE BLONDEL.

Excusés :

SOFIANE BOUBENIDER, AMJAD AHMAD, SMAINE SILABDI, AGNES ETENDART, LIONEL BOREE.

Secrétaire de Séance : CLEMENT MADORE

Rapporteur : FRANÇOIS GARAY

Le Conseil départemental soutient la construction du Pôle Léo LAGRANGE en mobilisant 6 millions d'euros au travers du Contrat Yvelines Territoires et du Plan d'Amorce à la Rénovation urbaine.

L'extension du calendrier de réalisation des travaux nécessite une prorogation du Contrat départemental Yvelines Territoires afin que la commune conserve le bénéfice de la subvention de 2,5 millions d'euros du Plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants.

Cette prorogation, incompatible avec l'article 7 du règlement du dispositif, sera possible en cas d'accord du Conseil départemental pour une dérogation au cadre contractuel voté en Assemblée départementale.

VU la délibération du Conseil départemental des Yvelines n°2016-CD-6-5314 du 20 juin 2016 instaurant le contrat Yvelines Territoires,

VU la délibération 06-03-2018 du 7 mars 2018 sollicitant le financement du Pôle Léo Lagrange auprès du Conseil départemental au titre du contrat d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants (contrat Yvelines Territoires),

VU la convention du 30 juillet 2018 entre le Conseil départemental des Yvelines et la ville des Mureaux,

VU l'avis favorable de la commission affaires générales, finances et commande publique, numérique et communication du 18 septembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de proroger la durée du contrat départemental,

Après l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

- DEMANDE au Conseil départemental des Yvelines une dérogation à l'article 7 « délais de réalisation du programme d'actions » du règlement du Plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants,
- DEMANDE la prorogation du délai de réalisation du Pôle Léo Lagrange,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette prorogation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour EXTRAIT conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie et le compte-rendu de la présente délibération a été publié sur le site internet de la commune conformément aux articles L2121-10 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait aux Mureaux, le 28 septembre 2023

Le Secrétaire de séance
Clément MADORE



Le Maire
François GARY

